



Réunions publiques

Présentation et échanges sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

4 grands défis pour un territoire en transition

mercredi 25 septembre à Lachapelle-sous-Rougemont (salle des fêtes)

vendredi 27 septembre à Giromagny (salle des fêtes)

mardi 1^{er} octobre à Étueffont (EISCAE)

LE DÉFI DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE ET DES SOLIDARITÉS

*Complémentarité, solidarité, proximité,
équipements, logements, mobilité...*



LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE

*Création, commerce, industrie,
numérique, agriculture, sylviculture,
filières, diversification...*



LE DÉFI DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

*Attractivité, image, rayonnement,
tourisme, nature, patrimoine,
qualité, diversité...*

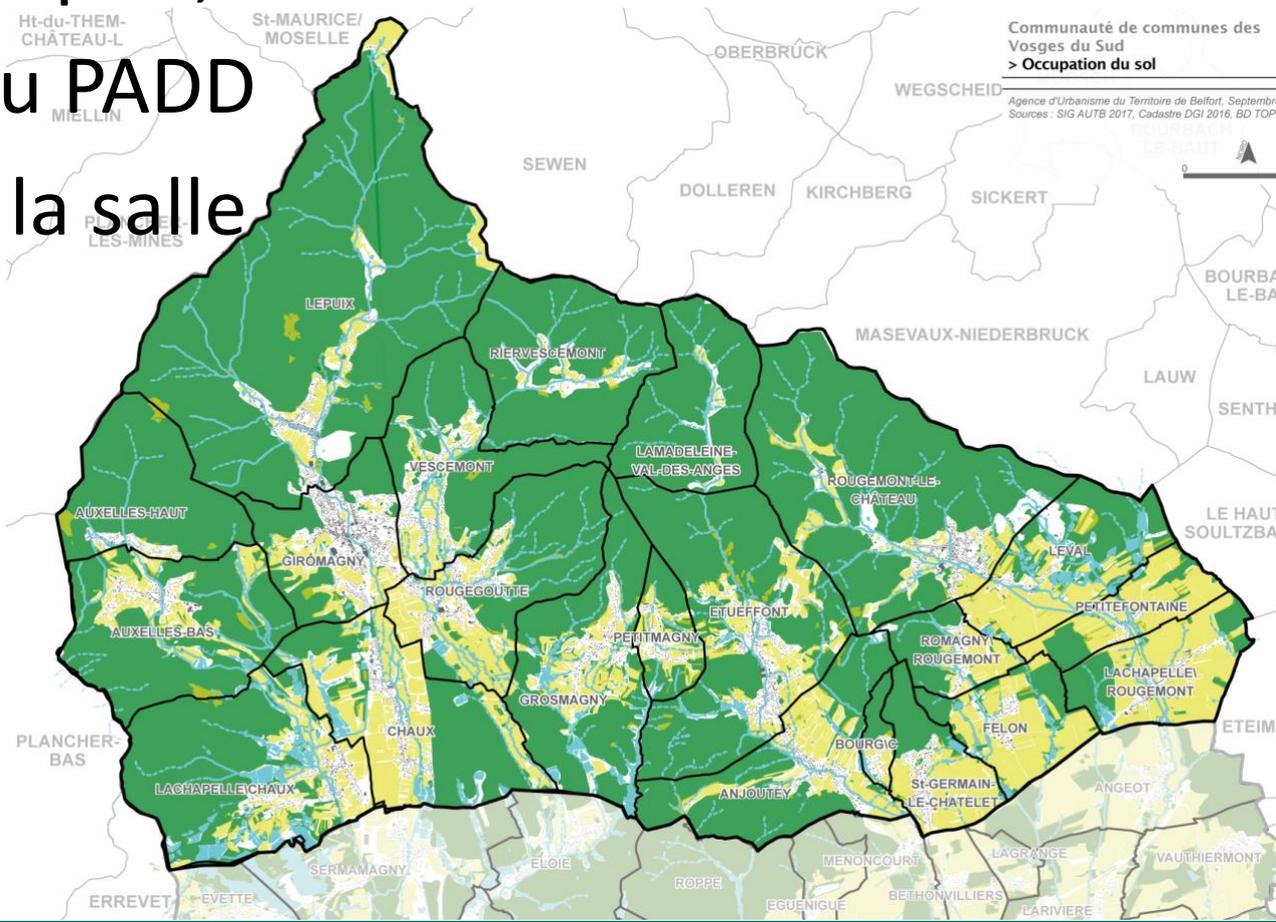


LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Ressources, énergie, foncier,
risques, milieux naturels...*



- Introduction à la réunion publique
- Présentation de la mise en œuvre des politiques publiques, DDT90
- Présentation du PADD
- Echanges avec la salle





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Vosges du Sud

CCVS AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ECONOMIE / TOURISME ENVIRONNEMENT ENFANCE / FAMILLE / AINÉS CULTURE VIE ASSOCIATIVE

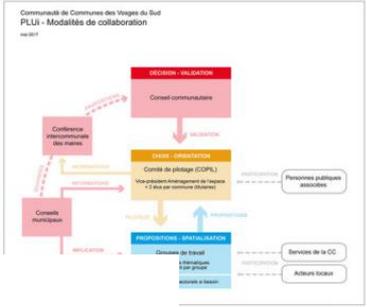
Accueil > Aménagement du territoire > Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) > Qui fait quoi ?

PLUI : QUI FAIT QUOI ?

La CCVS engagée dans l'élaboration du PLUI : une participation équitable de chacune des communes.

Le 12 avril 2017, la CCVS prescrit l'élaboration d'un PLUI à l'échelle des 22 communes. Une délibération est prise fixant les objectifs et les modalités de concertation.

Pour mener à bien l'élaboration du PLUI, la collectivité s'engage dans un processus de gouvernance, par la création d'un Comité de Pilotage (COPI) présidé par M. Jean-Claude Hunold (vice-président de la CCVS en charge de l'Aménagement de l'espace) et composé de deux élus par communes.



Vosges du Sud

RÉUNION PUBLIQUE de concertation

Mercredi 4 juillet 2018 à 20h
Salle EISCAE - Etueffont
25 Grande Rue (à côté de la piscine)

ÉLABORATION DU **PLUI**
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Première réunion :

- Qu'est-ce que le PLUI ?
- Les étapes clés
- Diagnostic et enjeux du territoire

Réfléchir ensemble au territoire de demain
www.ccvosgesdusud.fr tel : 03 84 27 15 98 (Giromagny) - 03 84 54 70 80 (Étueffont)

Modalités de collaboration
du Projet d'Aménagement et de Développement

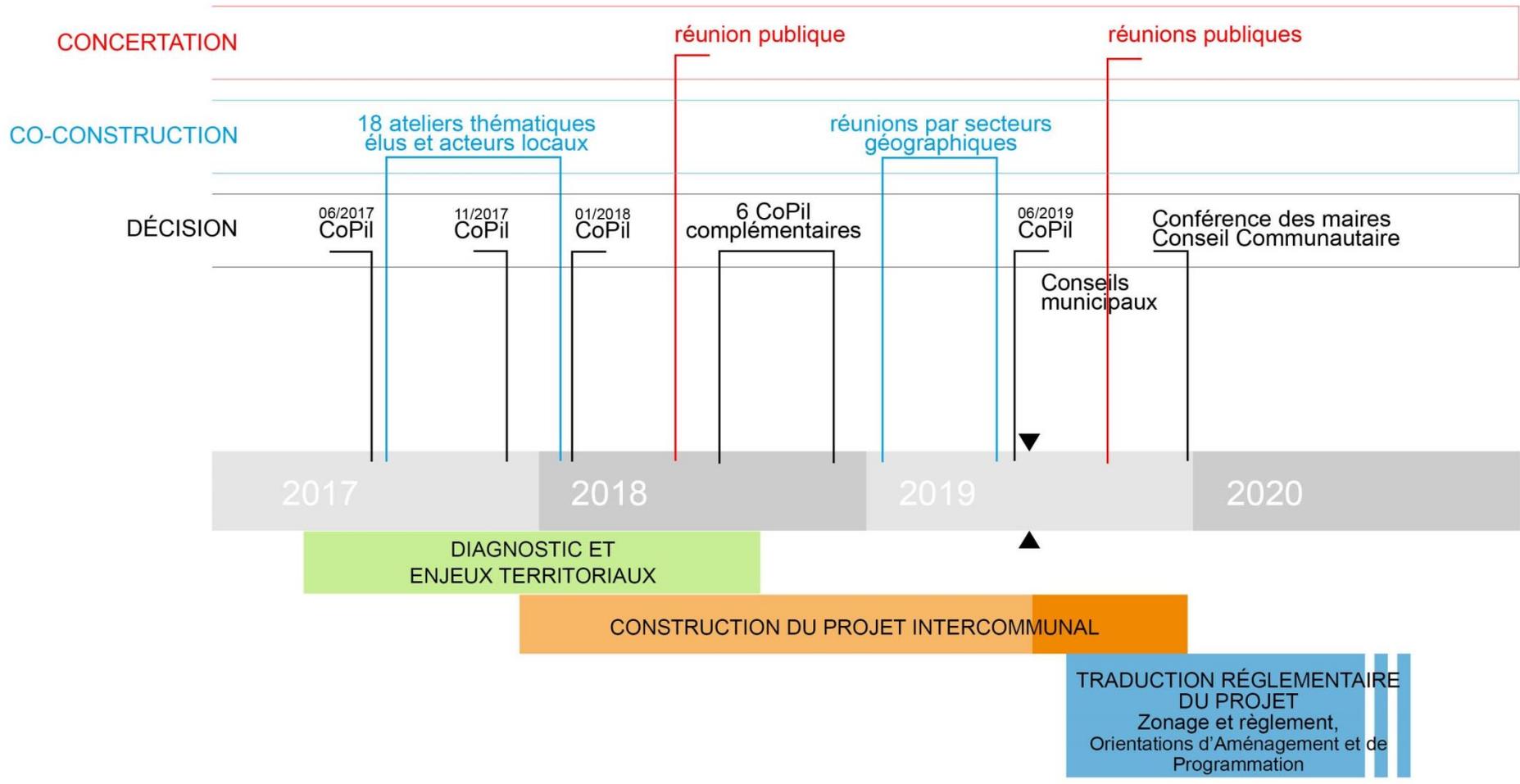
collaboration entre EPCI et communes. Il se ré

et du PLUI et avant son approbation.

de faire des choix, d'orienter les décisions, d'

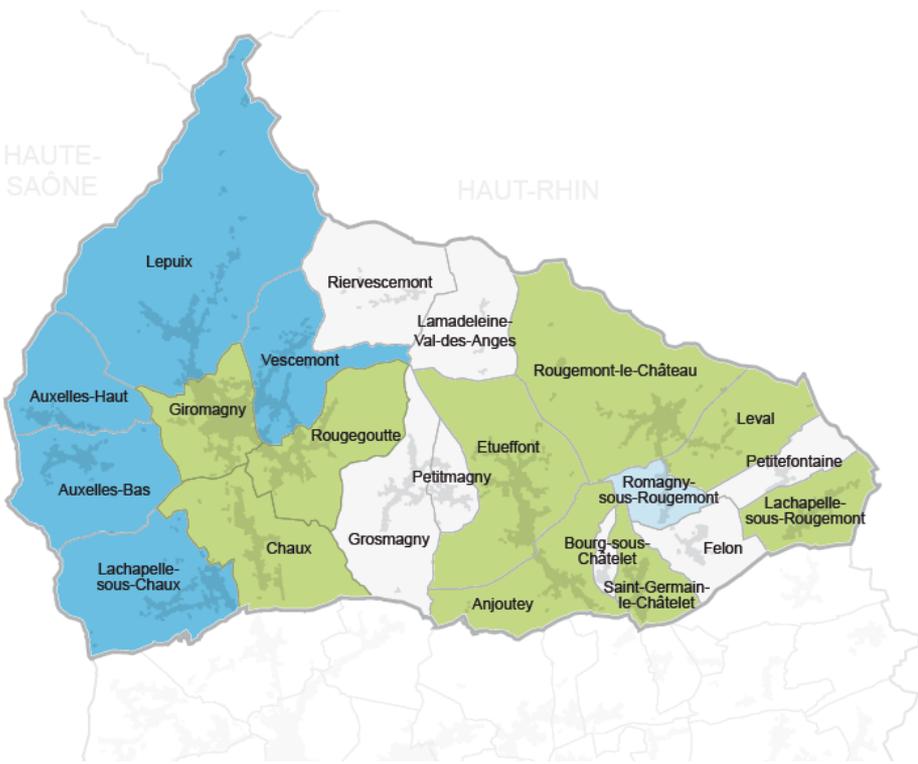


ÉTAPES D'ELABORATION DU PLUi ET PROGRAMMATION POUR FIN 2019 ET DÉBUT 2020



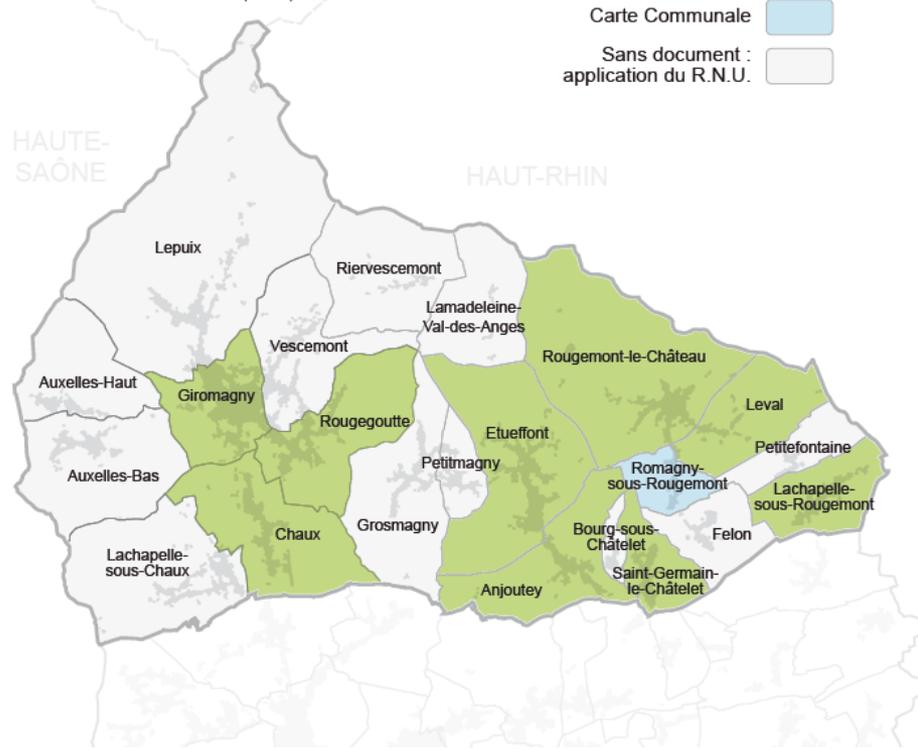
Les documents d'urbanisme communaux en vigueur

aujourd'hui :



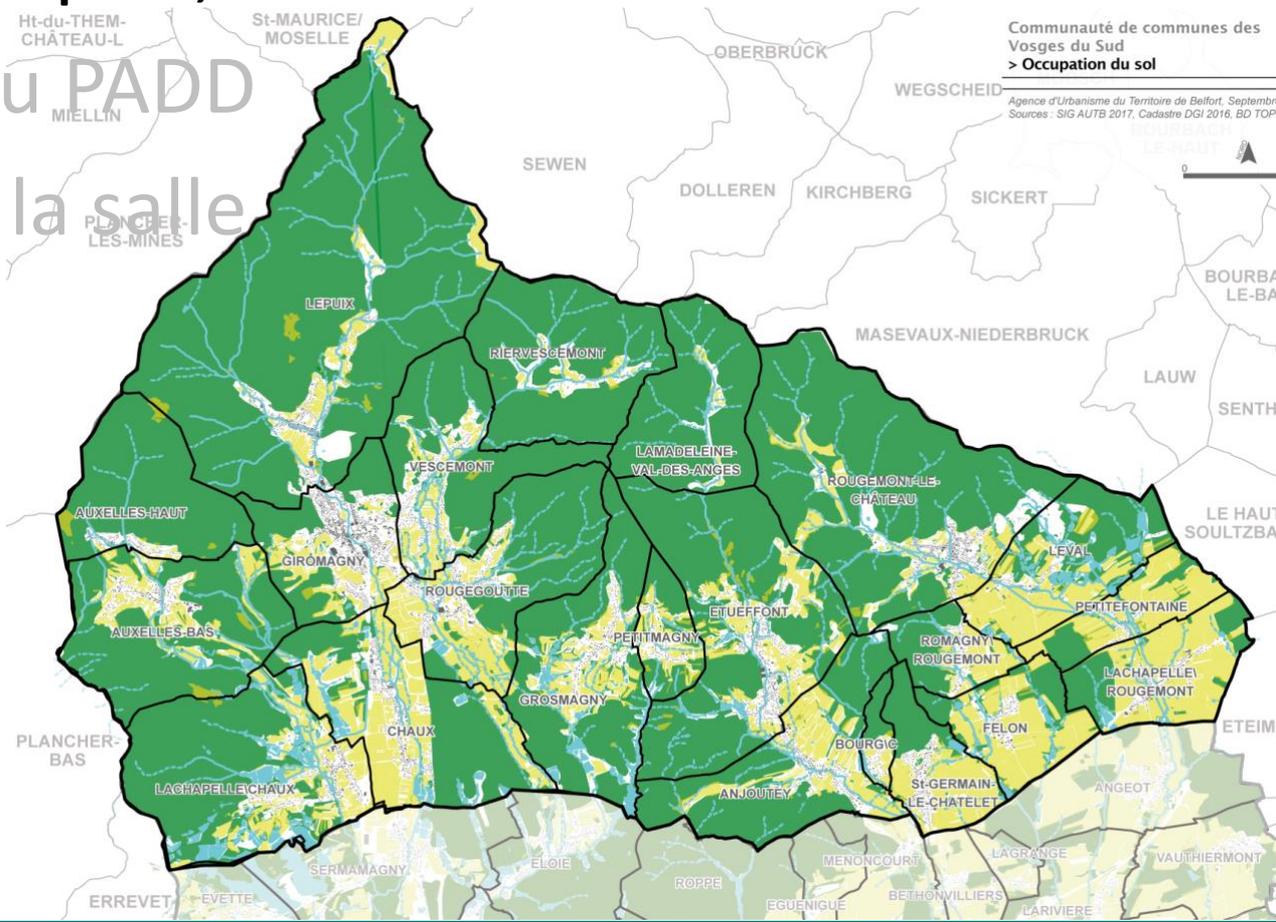
au 01/01/2020 :

Les communes possédant un Plan d'Occupation des Sols (POS) basculeront sous le régime du Règlement National d'Urbanisme (RNU)



- P.L.U.
- P.O.S.
- Carte Communale
- Sans document : application du R.N.U.

- Introduction à la réunion publique
- Présentation de la mise en œuvre des politiques publiques, DDT90
- Présentation du PADD
- Echanges avec la salle





Communauté de communes des Vosges du Sud Élaboration du PLUi

Mise en œuvre des politiques publiques

Service : Direction départementale des territoires du territoire de Belfort

Dates : 25 septembre, 27 septembre et 01 octobre 2019



- L'évolution des documents d'urbanisme
- Mise en œuvre des politiques publiques dans l'élaboration des documents d'urbanisme
- La consommation économe de l'espace
- Conclusion



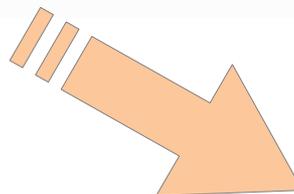
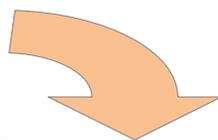
L'évolution des documents d'urbanisme



L'évolution des documents d'urbanisme



POS : plan d'occupation des sols





Mise en œuvre des politiques publiques dans les documents d'urbanisme





La consommation économe de l'espace



Qu'est que l'artificialisation ?



Source : dossier de présentation France stratégie 23/07/19



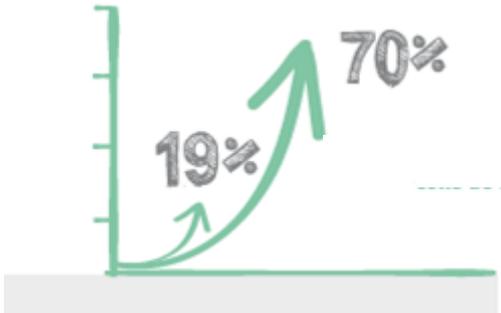
Quelques repères



En France la superficie d'un département français disparaît tous les 7 ans
(source ministère agriculture)



L'artificialisation a augmenté de 70 %
depuis 1981,
la population de 19 %



Département

- Artificialisation de 782 ha entre 2000 et 2010
- dont 28 ha par an pour l'habitat et 13 ha par an pour les activités
- 41 ha pour l'habitat par an entre 2011 et 2013

(source observatoire du SCOT)



Un espace bien géré c'est :

Protéger :

- × Les terres agricoles,
- × Le cadre de vie,
- × La biodiversité

Réfléchir :

- × À la réduction de la vacance,
- × À l'utilisation des friches,
- × À l'aménagement des dents creuses
 - × Aux formes urbaines

Réduire :

- × Les réseaux,
- × Les voiries,
- × Les coûts d'entretien,
- × Les déplacements

Cibler :

- × Des zones projets,
 - × **Anticiper :**
- × Leur aménagement,
 - × Les planifier



Les conséquences de l'artificialisation



Destruction biodiversité des sols, des paysages, des habitats et de la biodiversité animale et végétale



Augmentation des émissions de CO2



La pollution



PRÉFÈTE
DU TERRITOIRE
DE BELFORT

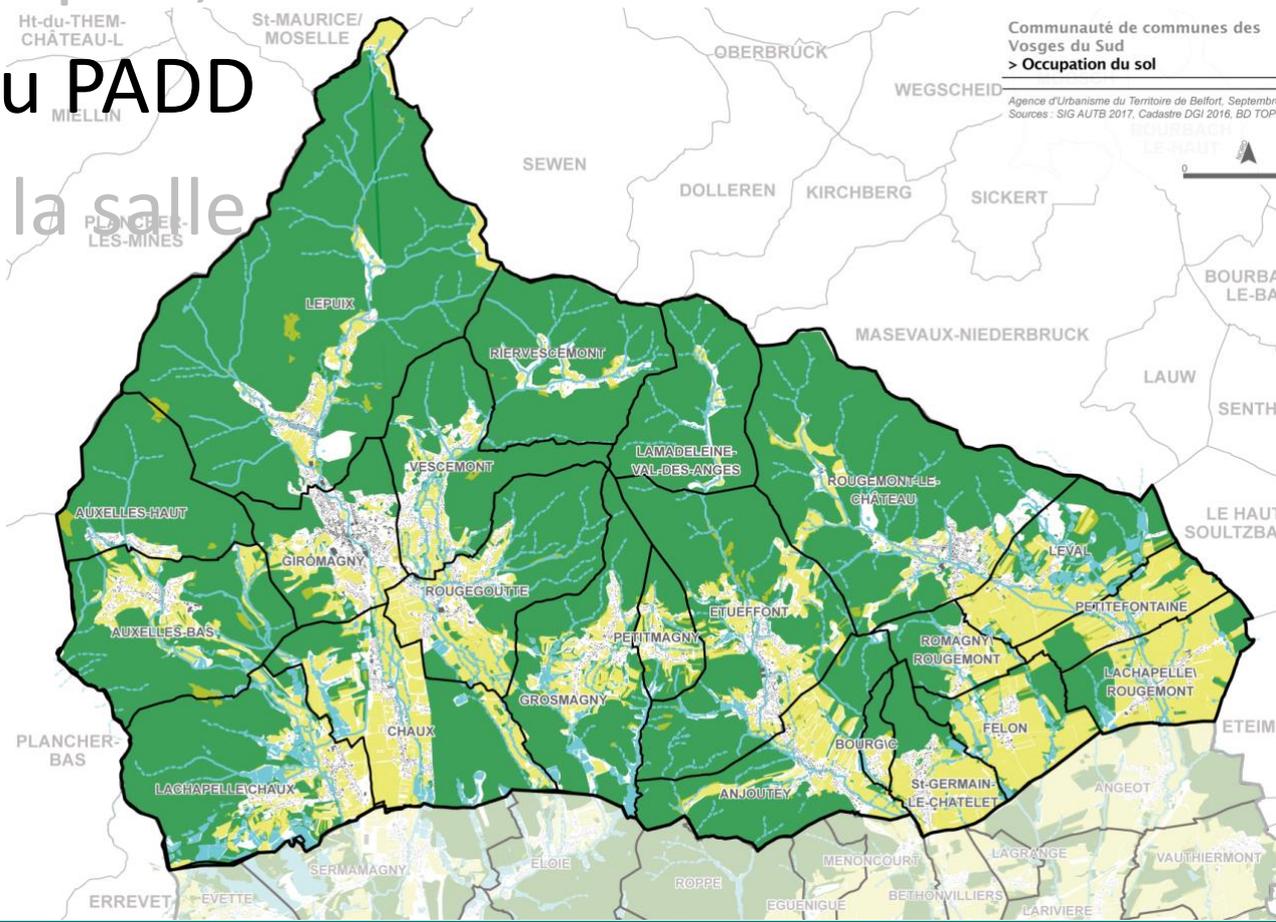
Direction départementale des Territoires

Territoire de Belfort



Conclusion

- Introduction à la réunion publique
- Présentation de la mise en œuvre des politiques publiques, DDT90
- **Présentation du PADD**
- Echanges avec la salle



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables = PADD

- exprime la stratégie du développement du territoire
= une vision d'avenir
- constitue une pièce centrale du PLUi
- répond au code de l'urbanisme (art. 151-5)
- doit être débattu au sujet des orientations générales
 - en conseil municipal des 22 communes
 - en conseil communautaire

4 défis pour l'avenir

- **LE DÉFI DE LA COOPERATION TERRITORIALE ET DES SOLIDARITÉS**
- **LE DÉFI DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE**
- **LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE**
- **LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

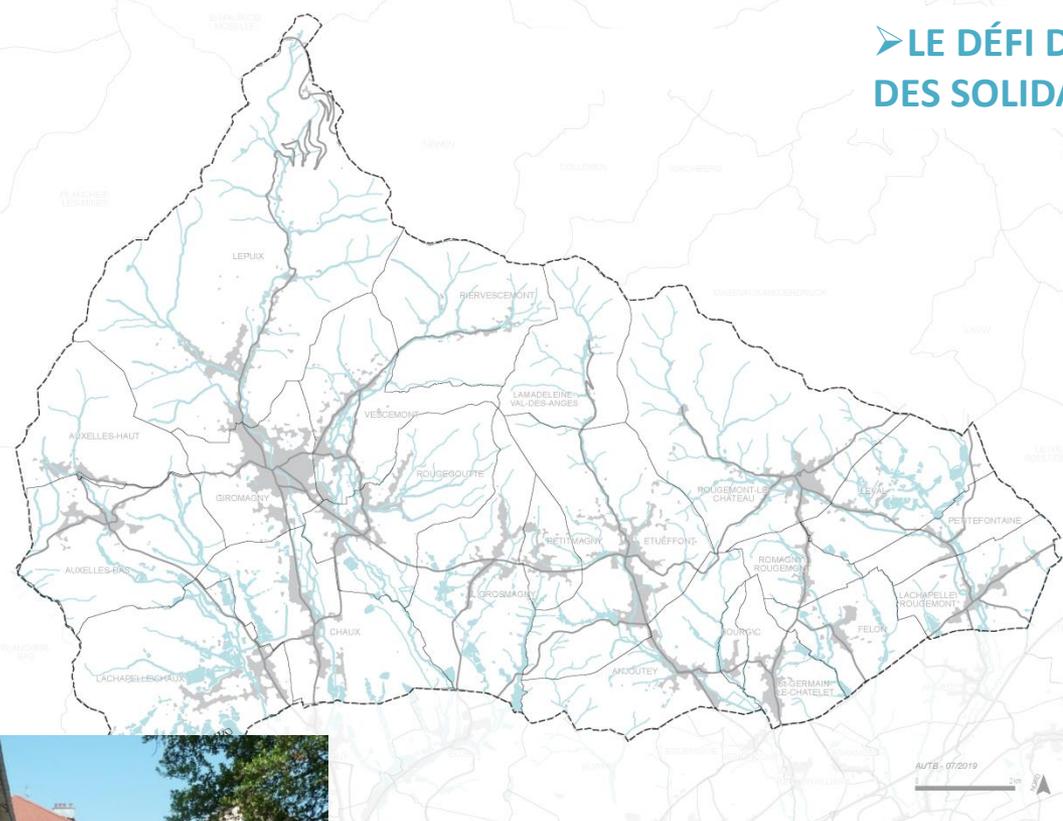
Le PADD formule des orientations qui ne sont pas toutes cartographiées
Toute initiative locale est la bienvenue !

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables = PADD

- **LE DÉFI DE LA COOPERATION TERRITORIALE ET DES SOLIDARITÉS**
- LE DÉFI DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE
- LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE
- LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le PADD formule des orientations qui ne sont pas toutes cartographiées
Toute initiative locale est la bienvenue !

➤ LE DÉFI DE LA COOPERATION TERRITORIALE ET DES SOLIDARITÉS / renforcer l'attractivité



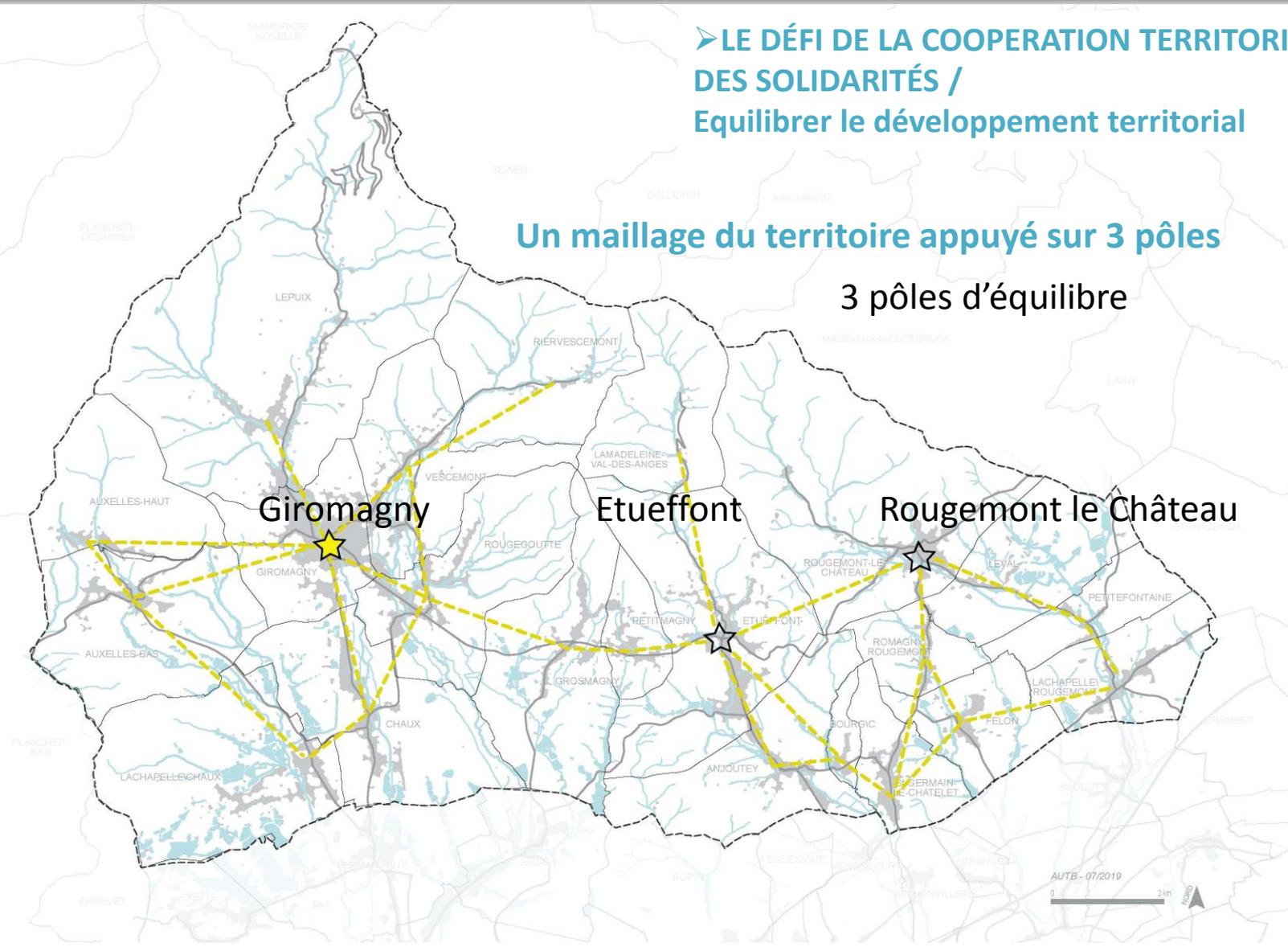
Un territoire engagé dans une dynamique

- OPAH (amélioration habitat)
- Opération Grand Site de France
- Opération Bourg centre
- Vers l'ORT (revitalisation du territoire)
- Programme Leader

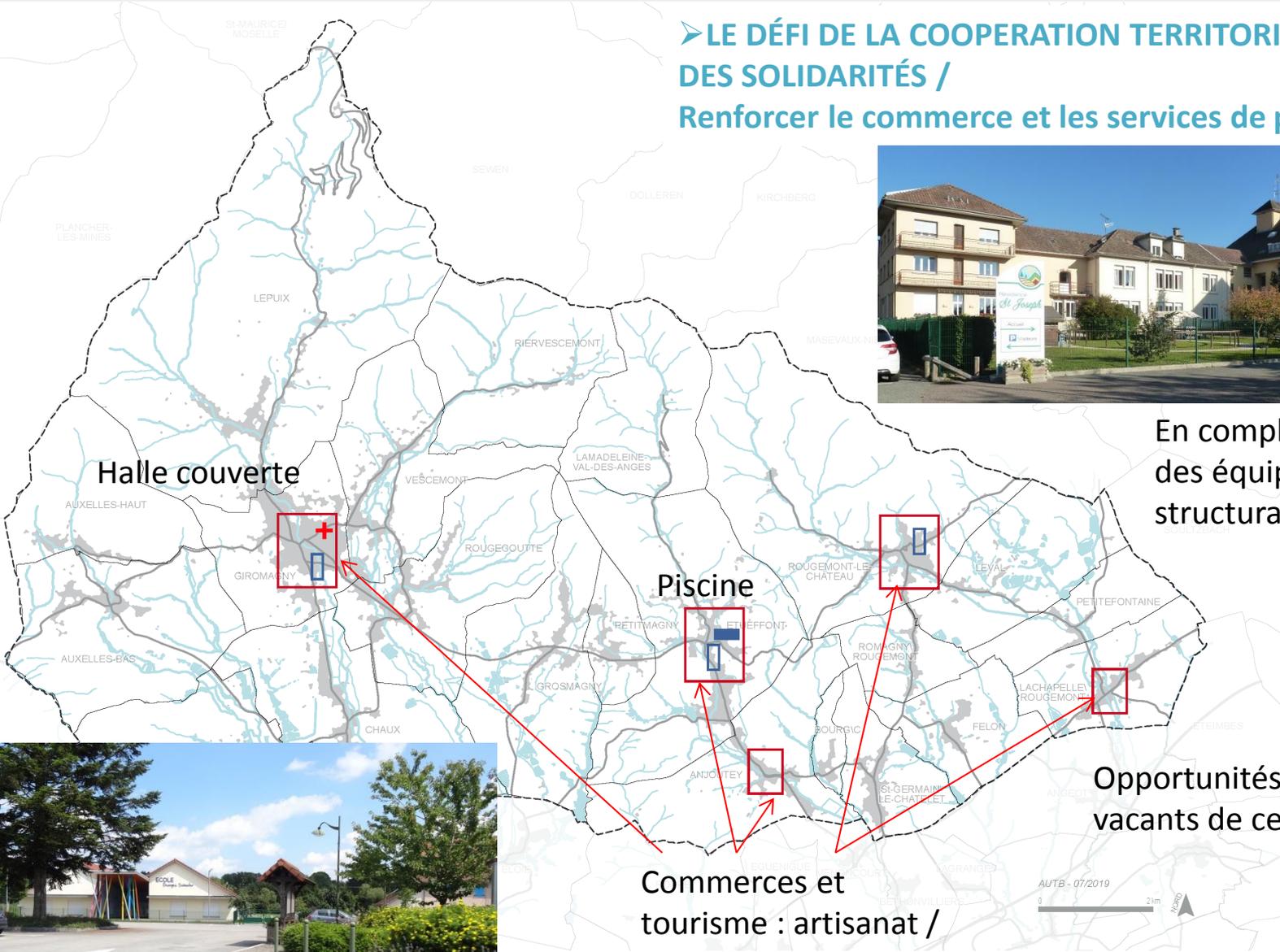
➤ **LE DÉFI DE LA COOPERATION TERRITORIALE ET DES SOLIDARITÉS /**
Equilibrer le développement territorial

Un maillage du territoire appuyé sur 3 pôles

3 pôles d'équilibre



➤ **LE DÉFI DE LA COOPERATION TERRITORIALE ET DES SOLIDARITÉS / Renforcer le commerce et les services de proximité**



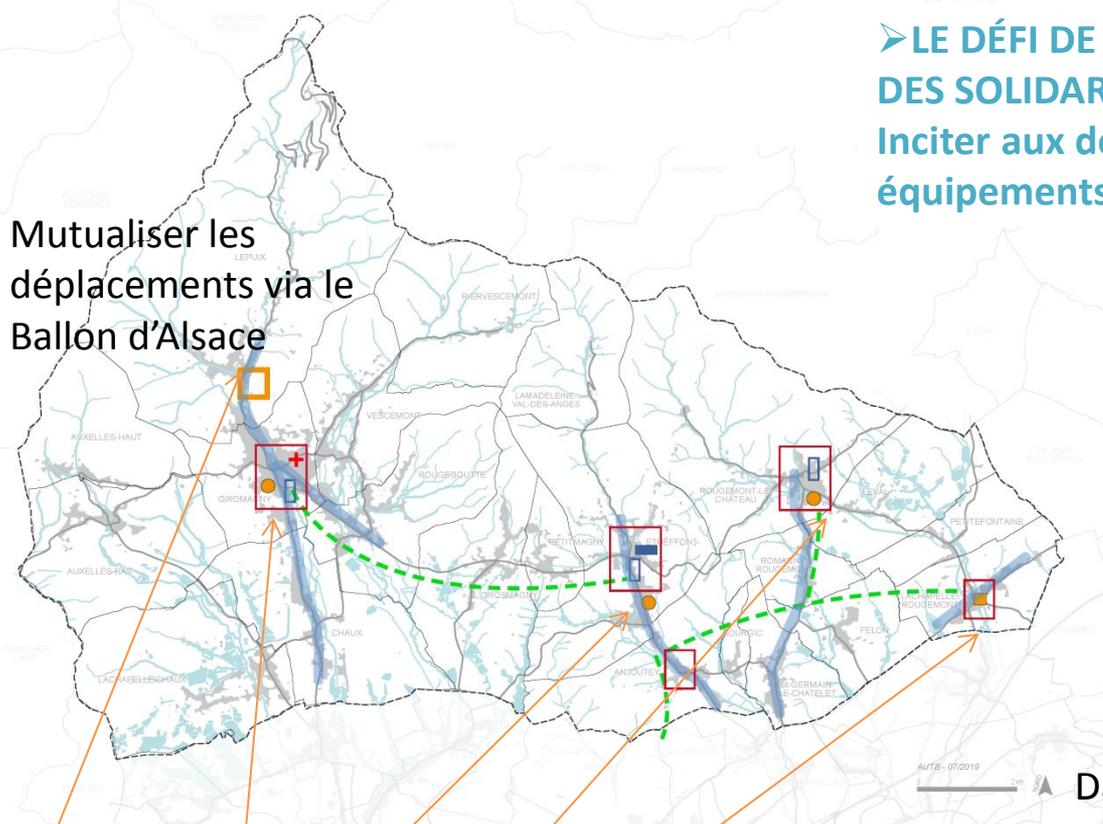
En complémentarité des équipements structurants



Commerces et tourisme : artisanat / nouvelles productions

Opportunités de sites vacants de centre bourg

Mutualiser les déplacements via le Ballon d'Alsace



➤ LE DÉFI DE LA COOPERATION TERRITORIALE ET DES SOLIDARITÉS /
Inciter aux déplacements doux en lien avec les équipements et services



Dans tous les villages et entre les communes



CO-VOITUREZ
LOCAL
C'EST PLUS
COOL!

Exemple



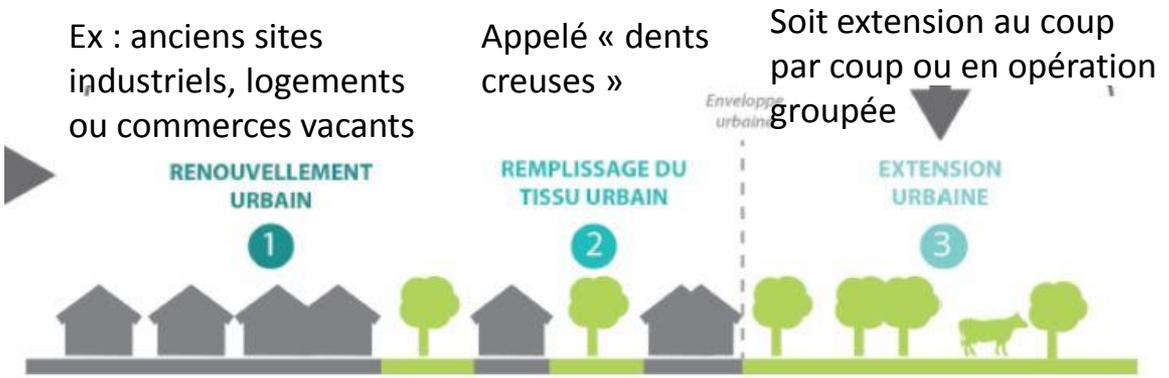
➤ LE DÉFI DE LA COOPERATION TERRITORIALE ET DES SOLIDARITÉS /

Développer et renouveler l'offre en logements

Produire du logement en limitant l'étalement urbain

- Renforcer les pôles
 - Réhabilitation des logements vacants
 - Densification des opérations
 - Typologie de logements variée (individuel groupé / collectif)

- Centrer le développement à proximité des cœurs de village (proximité des services, limiter le coût des réseaux)



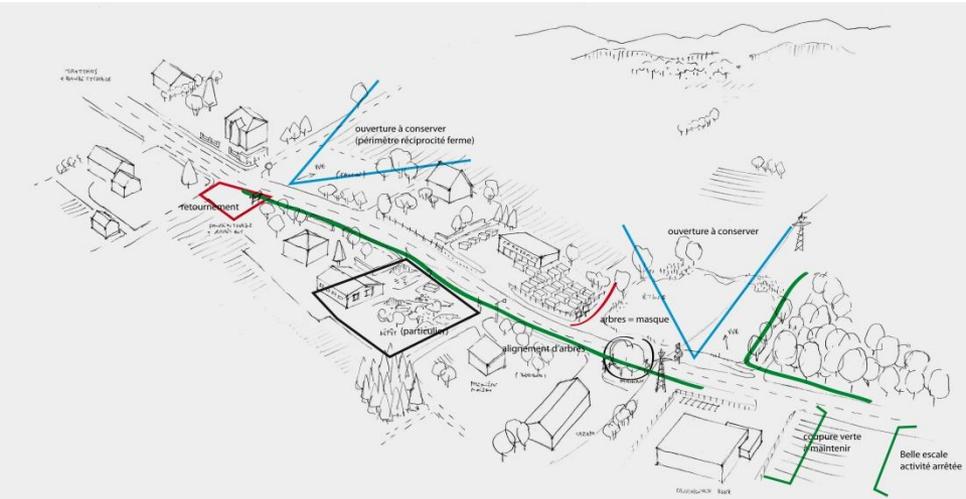
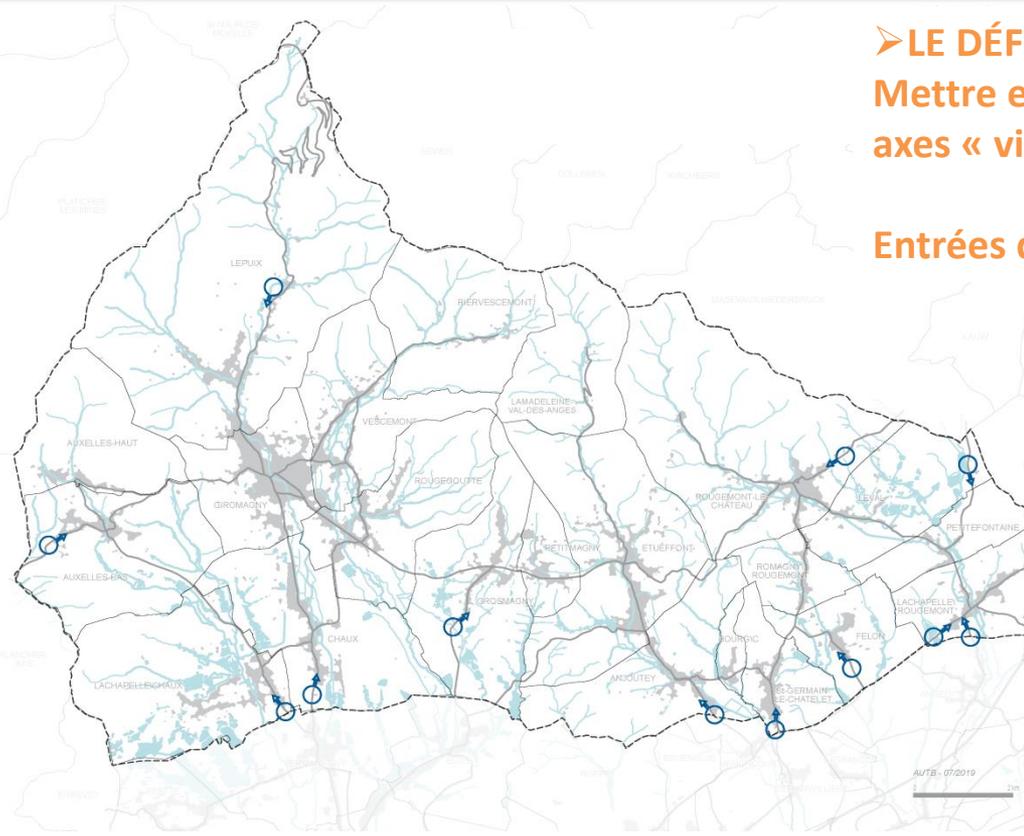
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables = PADD

- LE DÉFI DE LA COOPERATION TERRITORIALE ET DES SOLIDARITÉS
- **LE DÉFI DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE**
- LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE
- LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le PADD formule des orientations qui ne sont pas toutes cartographiées
Toute initiative locale est la bienvenue !

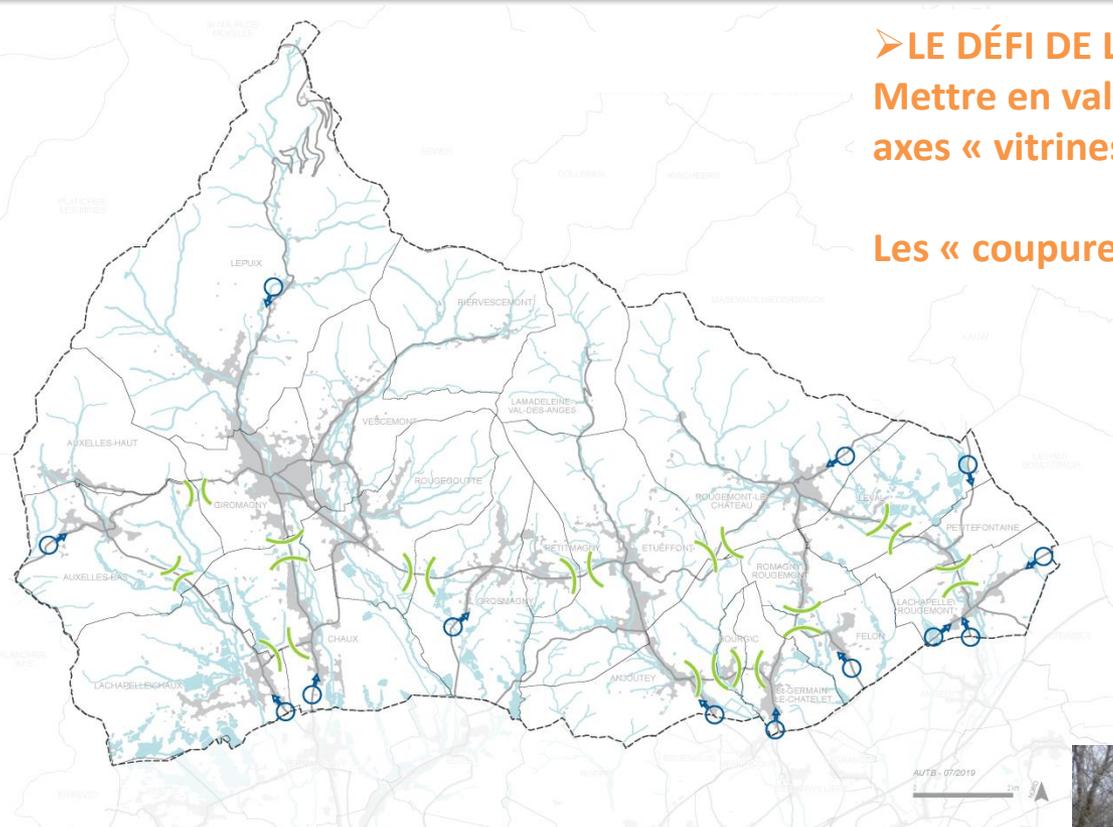
➤ **LE DÉFI DE LA QUALITE DU CADRE DE VIE /
Mettre en valeur le territoire en s'appuyant sur les
axes « vitrines »**

Entrées d'agglomération



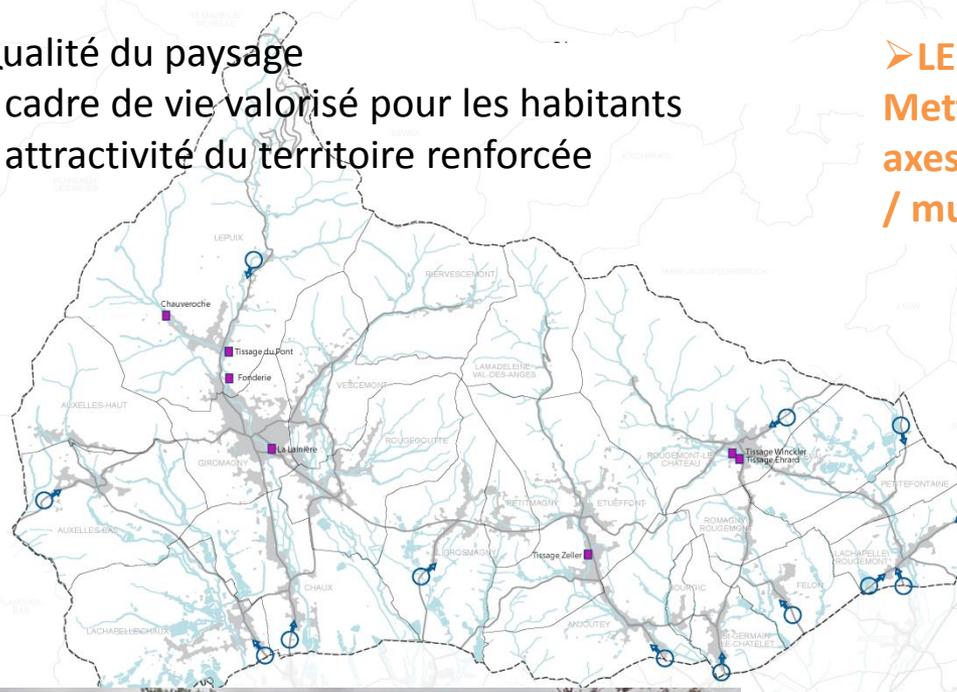
➤ **LE DÉFI DE LA QUALITE DU CADRE DE VIE /
Mettre en valeur le territoire en s'appuyant sur les
axes « vitrines »**

Les « coupures vertes » entre les villages



Qualité du paysage
 = cadre de vie valorisé pour les habitants
 = attractivité du territoire renforcée

➤ **LE DÉFI DE LA QUALITE DU CADRE DE VIE /
 Mettre en valeur le territoire en s'appuyant sur les
 axes « vitrines »
 / mutation des anciens sites industriels**



13 ancien tissage Zeller

Description & situation

Cette ancienne usine de tissage et filature fondée en 1880 par la société Zeller Frères a été complétée progressivement par des bâtiments de bureaux, laboratoire et magasins. L'activité est remplacée partiellement par une teinturerie dès les années 1930, puis une fabrique de courroies (Transac) jusqu'en 1998. Cheminées et salles des machines sont détruites en 1991. Une partie des bâtiments est louée à des entreprises et un des bâtiments devient le siège de la CCPSV. Une partie des ateliers et bureaux est actuellement vide. Situé au cœur d'Etueffont, en bordure de la Madeleine, le site a servi de base au recensement des équipements du village. Face à lui se trouvent aujourd'hui le centre socio-culturel EISCAE, la piscine et les terrains de tennis. Cette position confère aux bâtiments de l'ancien tissage des possibilités variées de réemploi.

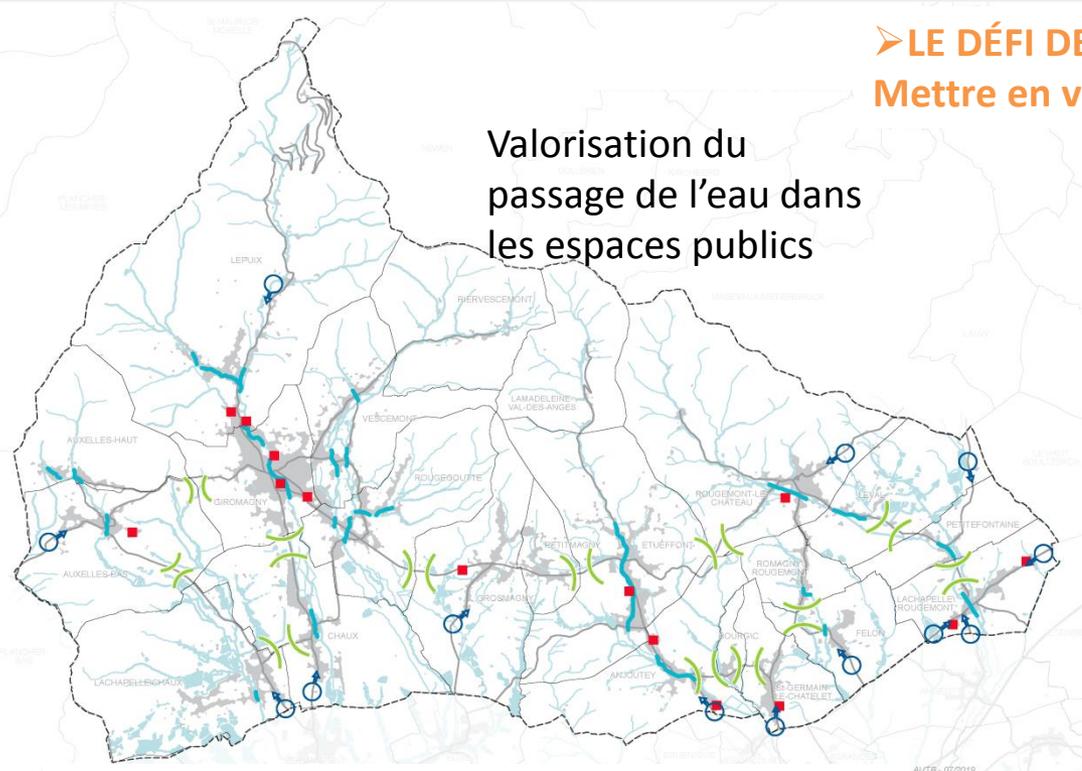
Caractéristiques techniques

- Surface parcellaire : environ 2,05 ha
- Caractéristiques des bâtiments : Ateliers en moellon de grès, d'un niveau en rez de chaussée, couverts de shed et toits à longs pans ; bureaux et laboratoire ont un étage carré et un étage de combles en moellon de grès enduit.
- État global : Deux bâtiments en friche. Un bâtiment principal réhabilité.
- Situation foncière : Propriété partagée entre la communauté de communes, une SCI et un artisan.
- Accessibilité : bonne (voiture, piétons, bus arrêt Bonnaymé et Bois Sarclés, Grande Rue)
- Situation environnementale : Site recensé dans la base BASIAS
- Autres servitudes notables : Néant



➤ LE DÉFI DE LA QUALITE DU CADRE DE VIE / Mettre en valeur l'eau et la rendre visible

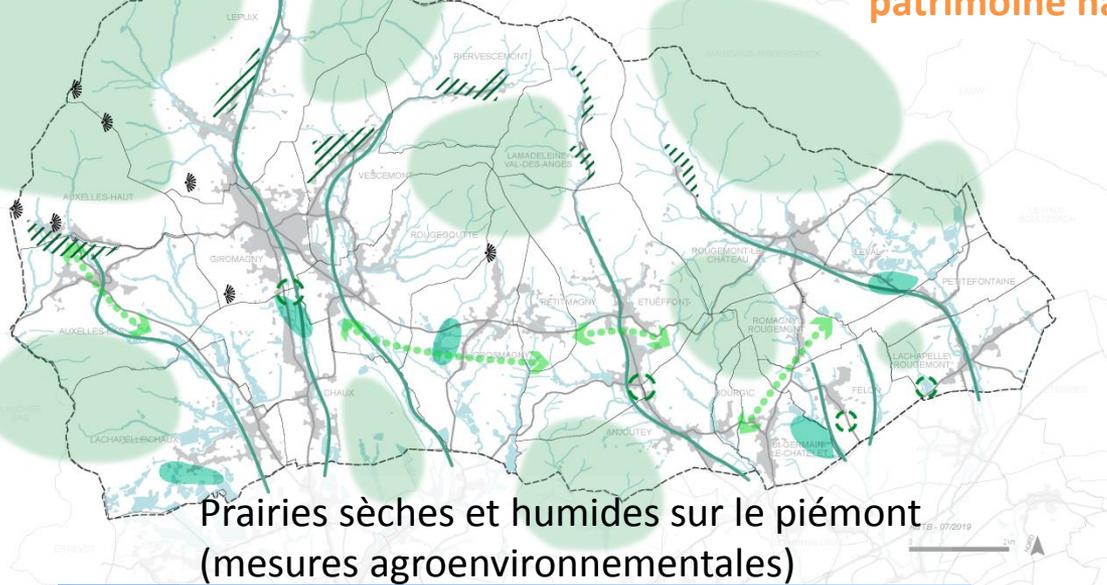
Valorisation du passage de l'eau dans les espaces publics



Panoramas, points de vue
Ensembles agricoles ou forestiers
Réouverture des paysages / entretien des
espaces montagnards

➤ **LE DÉFI DE LA QUALITE DU CADRE DE VIE /
Asseoir le rayonnement touristique**

**Mettre en valeur les atouts paysagers liés au
patrimoine naturel**

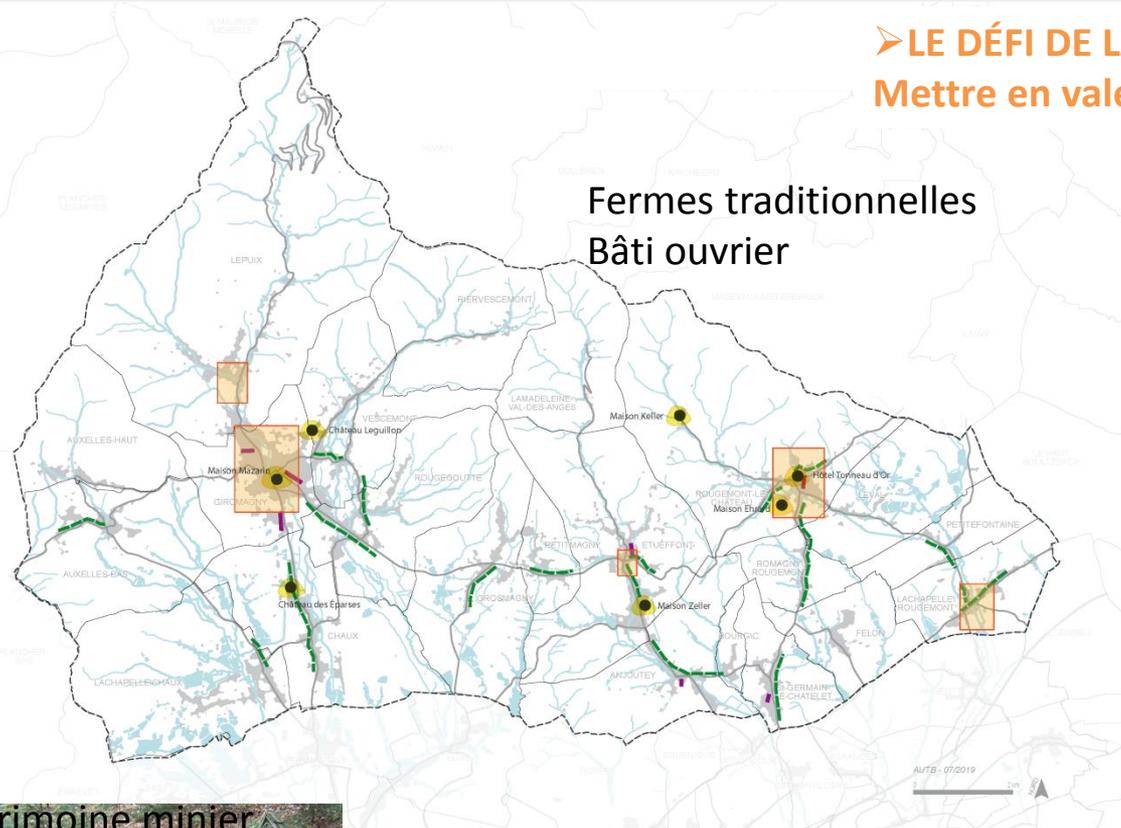


Prairies sèches et humides sur le piémont
(mesures agroenvironnementales)

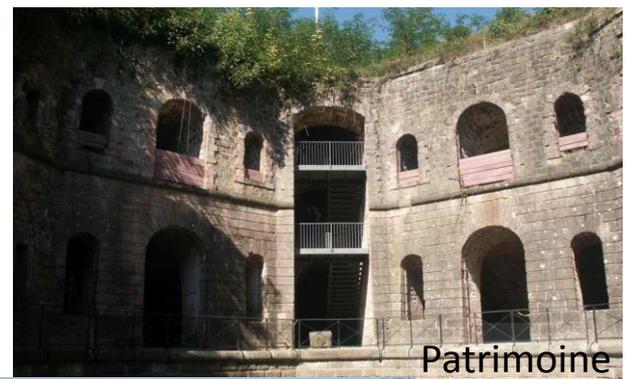


➤ LE DÉFI DE LA QUALITE DU CADRE DE VIE /
Mettre en valeur le patrimoine

Fermes traditionnelles
Bâti ouvrier



Patrimoine textile



Patrimoine fortifié



Patrimoine minier



Maisons de ville



Maisons de maitre emblématiques

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables = PADD

- LE DÉFI DE LA COOPERATION TERRITORIALE ET DES SOLIDARITÉS
- LE DÉFI DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE
- **LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE**
- LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le PADD formule des orientations qui ne sont pas toutes cartographiées
Toute initiative locale est la bienvenue !

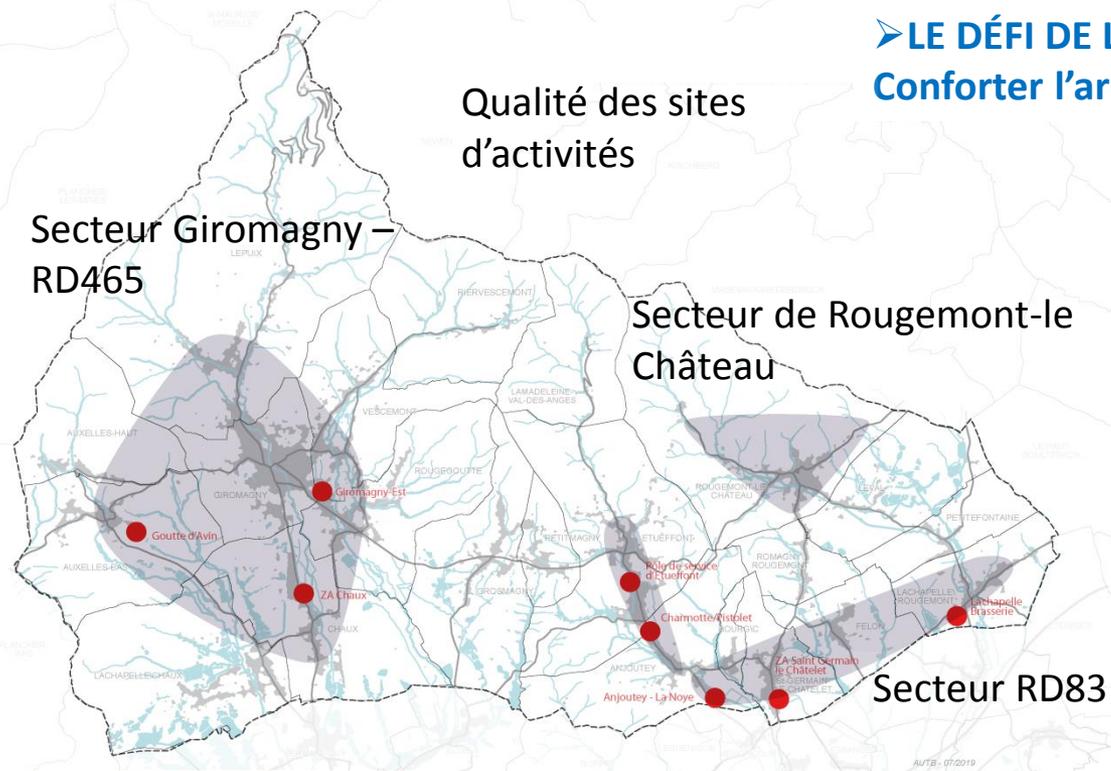
➤ LE DÉFI DE LA TRANSITION ECONOMIQUE/
Conforter l'armature en place

Qualité des sites
d'activités

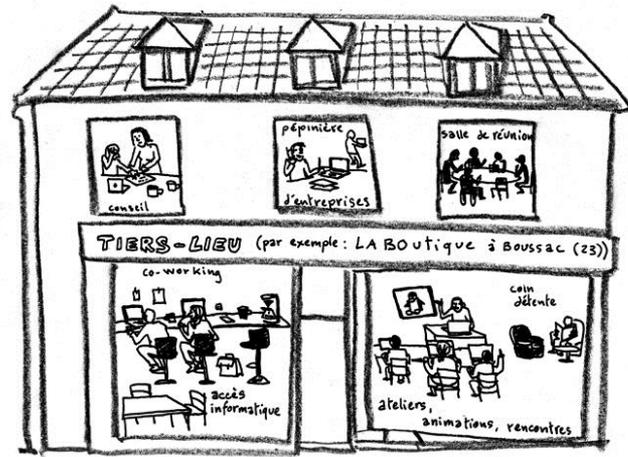
Secteur Giromagny –
RD465

Secteur de Rougemont-le
Château

Secteur RD83

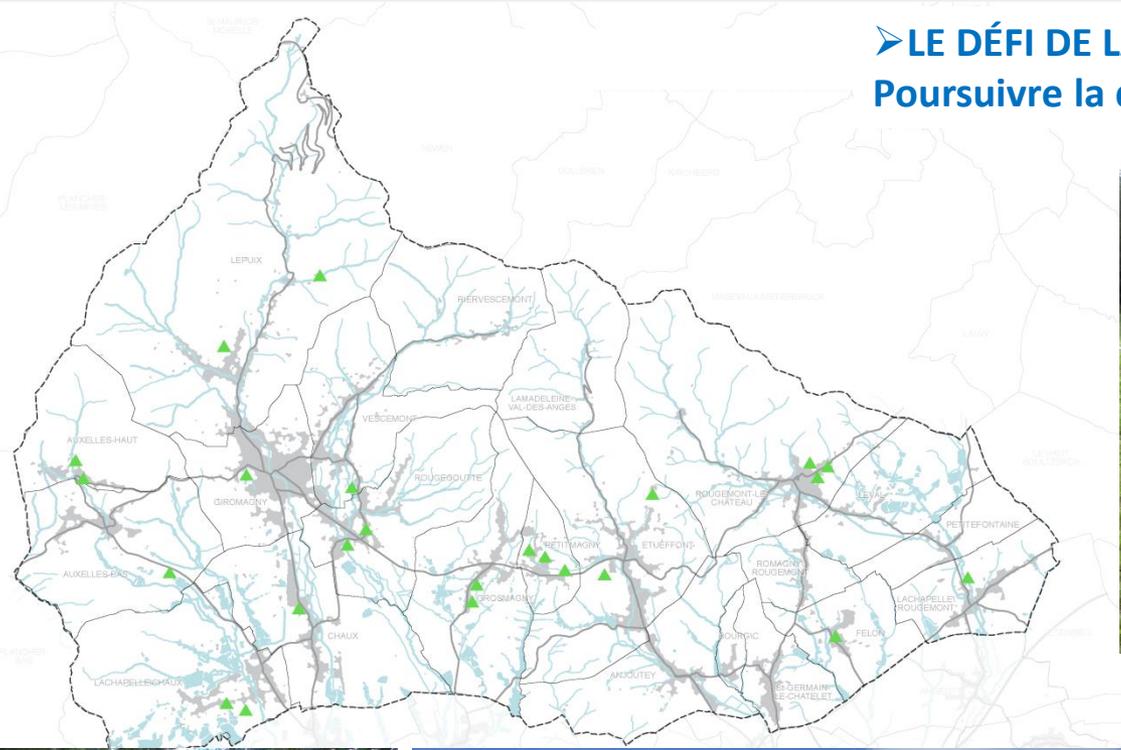


La dynamique commerciale



Le numérique

➤ **LE DÉFI DE LA TRANSITION ECONOMIQUE/
Poursuivre la diversification agricole et sylvicole**



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables = PADD

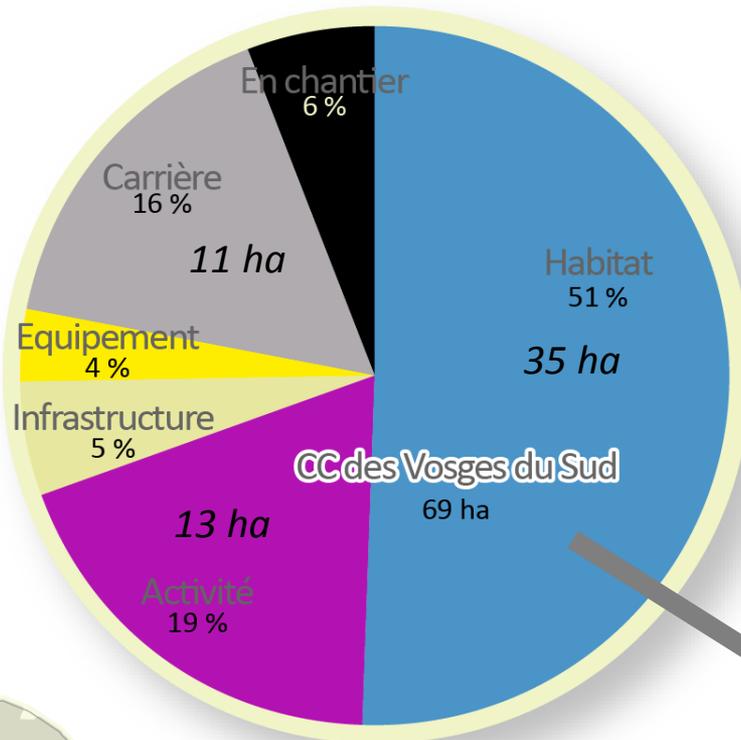
- LE DÉFI DE LA COOPERATION TERRITORIALE ET DES SOLIDARITÉS
- LE DÉFI DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE
- LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE
- **LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Le PADD formule des orientations qui ne sont pas toutes cartographiées
Toute initiative locale est la bienvenue !

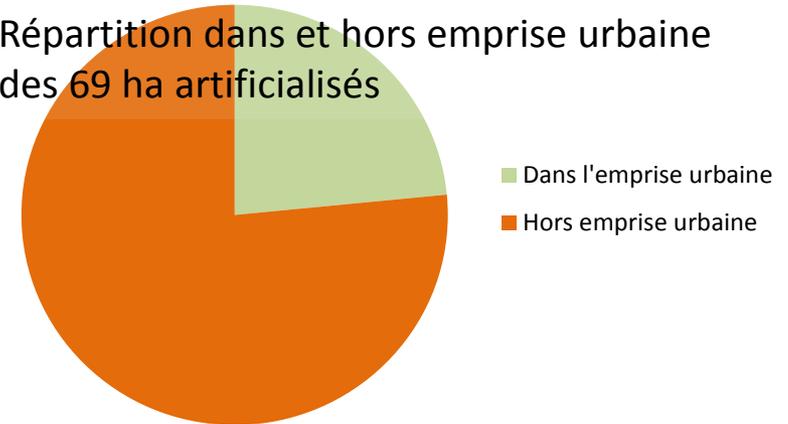
➤ **LE DÉFI DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE/ Réduire la pression de l'urbanisation sur les milieux**

Données sur la période 2008-2017

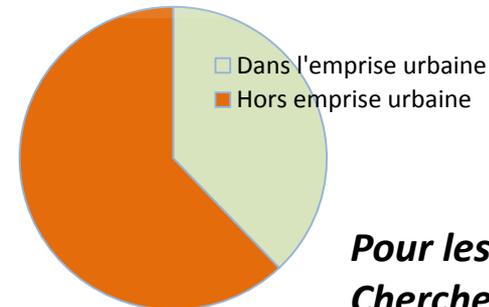
Types d'artificialisation



Répartition dans et hors emprise urbaine des 69 ha artificialisés



Répartition dans et hors emprise urbaine des 35 ha liés à l'habitat

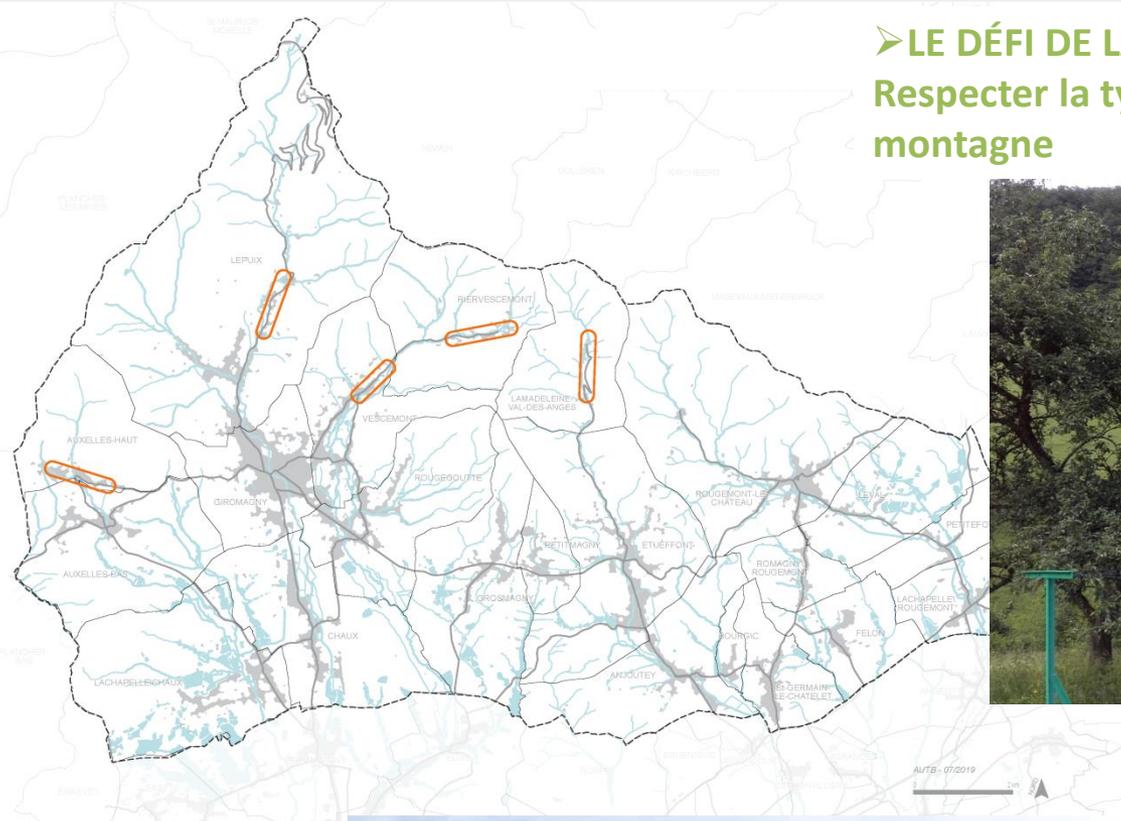


Pour les 15 années à venir : Chercher à inverser la tendance

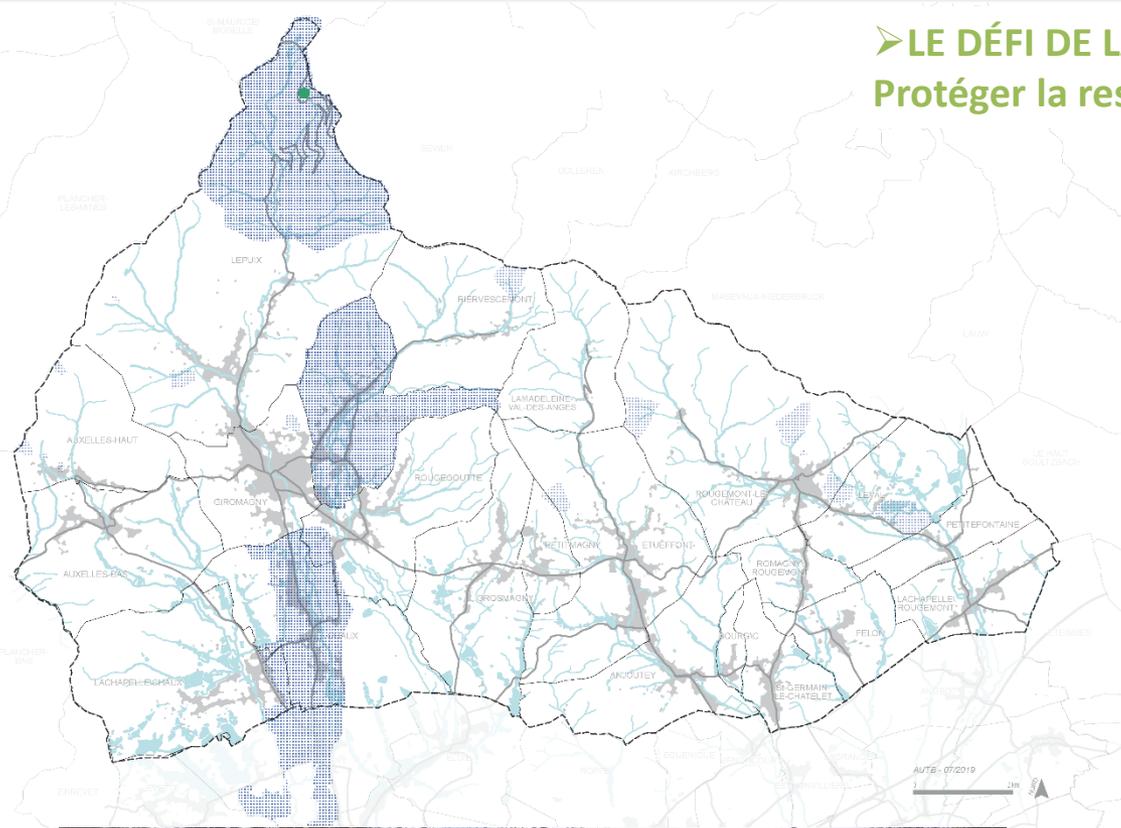


CC des Vosges du Sud

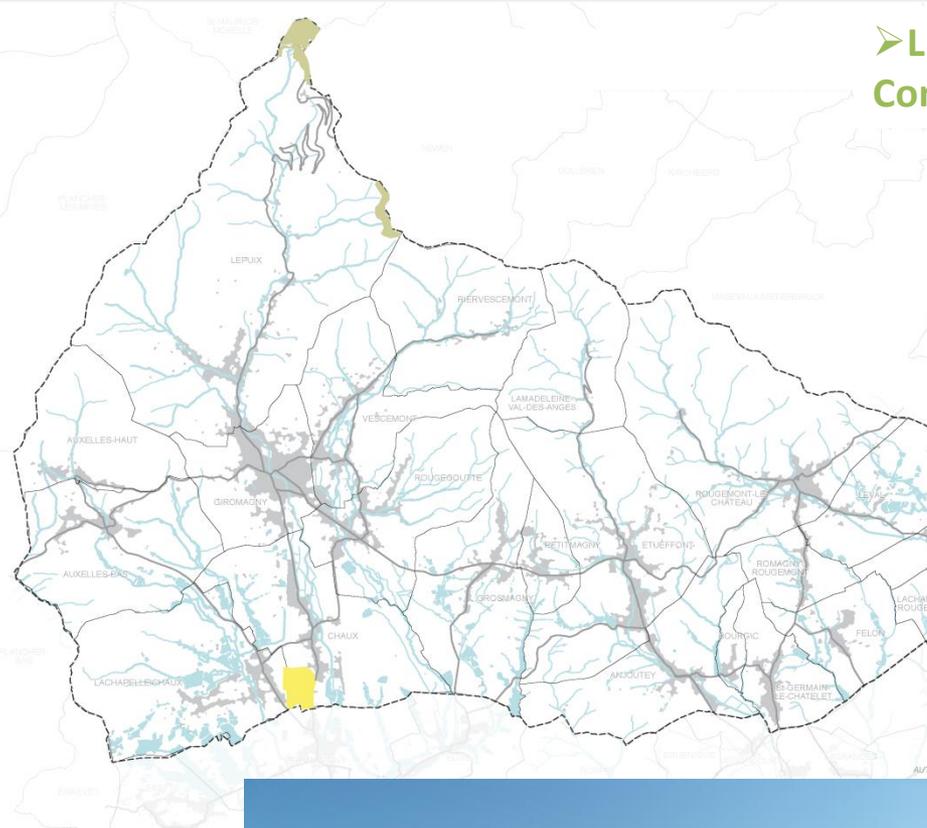
➤ LE DÉFI DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE/
Respecter la typologie urbaine des villages de montagne



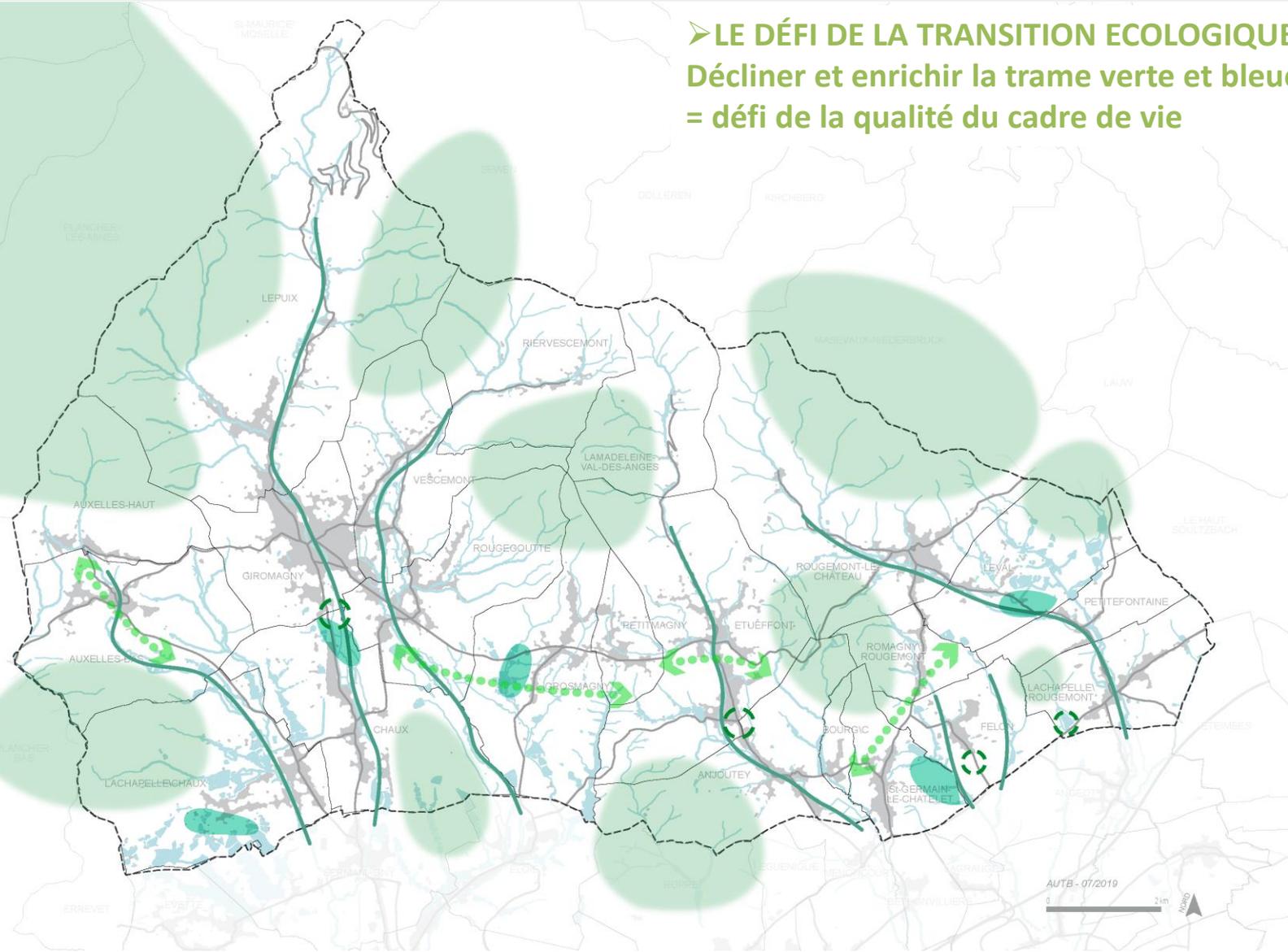
➤ LE DÉFI DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE/
Protéger la ressource en eau



➤ LE DÉFI DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE/
Conserver les sites d'intérêt patrimoniaux



➤ **LE DÉFI DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE/**
Décliner et enrichir la trame verte et bleue
= défi de la qualité du cadre de vie



➤ **LE DÉFI DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE/**
Limitier les risques inondations et prévenir les
risques miniers



➤ LE DÉFI DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

- Les ressources naturelles, foncières, énergétiques
- Un environnement favorable à la santé



- Introduction à la réunion publique
- Présentation de la mise en œuvre des politiques publiques, DDT90
- Présentation du PADD
- Echanges avec la salle

